



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Areva

Question écrite n° 79507

Texte de la question

M. Alain Vidalies attire l'attention de M. le ministre chargé de l'industrie sur le devenir du groupe Areva dont l'État français est l'actionnaire majoritaire. Lors du conseil de surveillance du 29 avril 2010, l'État n'a pas validé ses engagements par une augmentation du capital pourtant votée au cours de la séance dudit conseil le 30 juin 2009. Ces engagements non tenus, couplés à la cession imposée de T et D sont autant de facteurs qui compromettent gravement l'avenir du groupe Areva et obèrent lourdement ses capacités de financements internes alors que d'indispensables investissements doivent être réalisés. L'absence de décisions de l'État plonge le groupe Areva, fleuron de l'industrie française, dans une situation économique et sociale particulièrement délicate. En conséquence et au regard de ces éléments, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si l'État français envisage une augmentation prochaine du capital d'Areva, et de lui préciser par ailleurs la nature des dispositions qu'il entend prendre afin de soutenir les investissements du groupe.

Texte de la réponse

L'ouverture de capital d'AREVA s'inscrit dans le cadre du plan ambitieux, cohérent et équilibré de financement d'AREVA annoncé le 30 juin 2009 : ambitieux parce qu'il doit permettre à AREVA de financer plus de 6,5 MdEUR d'investissements entre 2010 et 2012 ; cohérent parce qu'il repose sur le recentrage d'AREVA sur son coeur de métier nucléaire ; équilibré parce qu'il passe à la fois par des cessions d'actifs non stratégiques et une augmentation de son capital permettant d'y faire entrer de nouveaux partenaires industriels et stratégique, et de renforcer le groupe tout en préservant un rôle prépondérant de l'État. L'État actionnaire a exprimé son soutien à ce plan dès le 30 juin 2009. Les premières mesures ont été mises en oeuvre avec succès. AREVA a ainsi achevé, sur la base de très bonnes conditions financières, industrielles et sociales, la cession de son pôle T & D à Alstom et Schneider. Par ailleurs, des négociations ont été conduites avec plusieurs investisseurs depuis fin 2009 sur l'ouverture de capital d'AREVA. Cette opération a vocation à être finalisée d'ici fin 2010, comme l'a annoncé le Président de la République le 27 juillet dernier suite au dernier conseil de politique nucléaire. Ce calendrier est cohérent avec les besoins d'AREVA pour mener à bien son plan d'investissement.

Données clés

Auteur : [M. Alain Vidalies](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79507

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er juin 2010, page 5991

Réponse publiée le : 26 octobre 2010, page 11666